

Curriculum Vitae

Ramzi JOREIGE

Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth

Date de naissance : 18 août 1940

Lieu de naissance : Beyrouth

Nationalité : Libanaise

DIPLÔMES

- Licence en droit français - Université Saint-Joseph de Beyrouth (1962)
- Licence en droit libanais - Université Saint-Joseph de Beyrouth (1962)
- Diplôme d'Etudes Supérieures de droit public - Université Saint-Joseph de Beyrouth (1963).

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Ramzi Joreige et Associés

Centre Sofil – Achrafié - Ave. Charil – Malek

Beyrouth – Liban

Tel. (961 1)218113/4 – Fax.(961 1) 200761. E-mail : r.joreige@rjplawfirm.com

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Avocat stagiaire en 1962.
- Avocat à la Cour - Barreau de Beyrouth - depuis 1965.
- Ancien Chargé de Travaux Pratiques à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth - Faculté de Droit et des Sciences Politiques (matières enseignées : Droit Civil et Droit Administratif).
- Associé principal du cabinet "Ramzi Joreige et Associés".
- Membre du Comité National de la Cour Permanente d'Arbitrage à La Haye.
- Membre de la Commission de modernisation et d'unification des lois auprès du ministère de la Justice.
- Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Beyrouth de novembre 2001 à juillet 2003 et de novembre 2003 à octobre 2005.
- Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth de novembre 2007 à novembre 2009.
- Président de la Commission Législative à l'Ordre des Avocats de Beyrouth, 2010.
- Chargé d'enseignement à la Filière Francophone de la Faculté de droit de l'Université Libanaise (matière enseignée: Contentieux administratif).
- Membre de l'Union Internationale des Avocats (UIA).
- Arbitre honoraire auprès de la Chambre Arbitrale maritime de Paris.

Je voudrais vous dire le plaisir et l'honneur que je ressens à vous accueillir ce soir à la Résidence des pins.

De tous les domaines qui ont contribué à nouer entre la France et le Liban cette relation si particulière, celui du droit est sans conteste le plus ancien et le plus stable.

Nos deux pays se sont construits sur les mêmes valeurs, celles des droits de l'homme, de la démocratie et des libertés publiques. Nous les avons puisées aux mêmes sources et défendues avec la même énergie chaque fois que les circonstances l'imposaient. Sur ce socle commun, nous avons construit des systèmes juridiques et des institutions judiciaires qui, malgré leurs différences, ont la capacité de dialoguer. Les échanges sont d'ailleurs permanents entre professeurs de droit libanais et français, entre magistrats, entre avocats. Loin de se distendre, cette relation ne cesse de se renforcer. Je ne crois pas qu'il y ait un seul jour de l'année où l'on ne puisse rencontrer au Liban un juriste français de passage, ou à Paris, un juriste libanais. Les avocats du Barreau de Beyrouth plaident à Paris ; tel professeur de l'Université Saint-Joseph enseigne à Panthéon-Assas ; de jeunes magistrats français font leur stage à Beyrouth ; on pourrait à loisir multiplier les exemples et l'actualité immédiate nous en offrirait beaucoup.

La permanence de cette relation n'est évidemment pas seulement due, Mesdames et Messieurs, à la compatibilité, je dirais presque à la consanguinité, de nos systèmes juridiques et de nos institutions judiciaires.

Toute relation profonde se nourrit et s'enrichit des femmes et des hommes qui la construisent.

Ce soir, c'est à l'un de ces hommes de paix, d'amitié et de dialogue, c'est à M. le Bâtonnier Ramzi Joreige, que la France souhaite rendre l'hommage qui lui revient et, à travers sa personne, à l'Ordre des avocats du Barreau de Beyrouth.

M. le Bâtonnier, à la lecture de votre biographie, on peut penser que de bonnes fées se sont penchées sur votre berceau. Vous naissez en effet dans une grande famille intellectuelle libanaise, et il est incontestable que vous avez bénéficié de l'heureuse influence de votre milieu. Votre père était président de la Cour de cassation. C'était un homme d'action et de conviction. Le Liban lui doit l'Institut d'Etudes judiciaires, qu'il créa en 1960 et qui, depuis cette date, a recruté, de manière très sélective, et formé, dans une tradition d'excellence qui ne s'est jamais démentie, trois générations de magistrats. Votre père était également un juriste réputé, auteur d'un monumental *Traité général des obligations*, que cinquante ans plus tard vous avez mis à jour. Il appartient aux grands noms de devenir des noms communs, c'est ainsi que l'on dit maintenant *le Joreige* comme on dit *le Dalloz*.

Après de solides humanités au collège de Jamhour, vous entamez, sans surprise, des études de droit à l'Université Saint-Joseph. Vous y passez une double licence, en français et en arabe, puis vous vous présentez avec succès au diplôme d'études supérieures, devenu aujourd'hui le master de recherche. Vous sortez major de promotion. Cette habitude d'être le premier, que vous avez prise très tôt, ne vous quittera plus. Etudiant remarqué, l'Université Saint-Joseph vous demande d'assurer des travaux pratiques en droit civil et en droit administratif. Une carrière universitaire aurait pu s'ouvrir devant vous. A cette époque vous y avez renoncé, mais l'idée d'enseigner continuera de vous habiter.

Vos brillantes études auraient également pu vous ouvrir les portes de la magistrature. Mais vous optez pour la carrière d'avocat, et en octobre 1962, il y a 50 ans presque jour pour jour –vous fêterez ce jubilé le 25 octobre- vous devenez avocat stagiaire et trois ans plus tard avocat à la Cour,

inscrit au Barreau de Beyrouth. La réussite est au rendez-vous. Le cabinet Joreige et associés devient l'un des premiers cabinets au Liban et sa réputation de compétence et d'intégrité dépasse très vite les frontières de ce pays. Vous employez aujourd'hui une équipe de douze avocats. Votre activité tourne essentiellement autour du droit des affaires, du droit des sociétés, et de l'arbitrage international.

La question de l'arbitrage a pris dans votre carrière une place importante. Vous avez été un des promoteurs au Liban de ce mode très particulier de règlement des conflits, de cette procédure souple, efficace, rapide, qui suppose la bonne foi des parties, et l'impartialité exemplaire des arbitres. Vous y avez consacré beaucoup de temps et d'énergie, comme à toutes les missions auxquelles vous vous consacrez ; vous êtes ainsi devenu membre du comité national de la cour permanente d'arbitrage de La Haye.

Vous prêtez également votre concours au ministère de la justice, concours bénévole, engagement d'un citoyen au service de son pays. Vous êtes un membre actif de la Commission de modernisation et d'unification des lois. Vaste ambition, au Liban comme en France, que le toilettage législatif. Vous y apportez votre dynamisme et votre sens des réalités, et ce qui se présentait comme un travail de Sisyphe aboutit finalement à des propositions constructives.

Mais ce qui vous passionne plus que tout, c'est de servir l'Ordre des Avocats. Vous serez durant de longues années membre du Conseil de l'Ordre, puis bâtonnier, de 2007 à 2009. C'est une période très courte et pourtant, vous aurez laissé en trois ans une empreinte ineffaçable. On reconnaît aujourd'hui, de manière unanime, que vous resterez comme l'un des grands bâtonniers de l'Ordre des avocats de Beyrouth.

Ce que vous avez réalisé durant votre mandat est considérable. Vous vous êtes d'abord attaché à mieux préparer les avocats à exercer leur métier. Votre père magistrat avait créé l'Institut d'études judiciaires. Comme bâtonnier, vous avez créé l'Institut de formation des avocats. Se rappelle-t-on aujourd'hui qu'en 2007 les avocats ne recevaient aucune formation professionnelle digne de ce nom ? L'Institut de formation, créé sur le modèle français de l'Ecole de formation professionnelle des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Paris, a pour objet de permettre aux avocats du stage de se familiariser avec la procédure et le fonctionnement des tribunaux, un aspect souvent négligé dans les études théoriques. Il leur permet également de se former aux langues étrangères, essentiellement le français et l'anglais. En outre, l'Institut assure, à l'adresse des avocats à la Cour, une formation continue facultative, dans les domaines du droit qui évoluent le plus rapidement. Vous avez modernisé le Barreau, en accélérant son informatisation, et en autorisant les avocats à avoir un website .

Le rapprochement entre les Barreaux de Beyrouth et de Paris a également été une des constantes de votre mandat. La visite de Mme la bâtonnière de Paris, les 11 et 12 octobre, se place dans la droite ligne de votre action, et il doit vous être agréable d'avoir en Maître Nouad Jaber un successeur digne de vous. Les relations entre les deux Barreaux sont très denses : visites croisées, participation à des colloques et séminaires, accueil de stagiaires ; les initiatives sont nombreuses, et elles concourent à entretenir cette relation d'amitié et de respect si mutuellement profitable. De même vous avez renforcé les liens avec le ministère français de la Justice et avec les institutions judiciaires. Vous avez accueilli, entre autres personnalités, Mme Rachida Dati alors Garde des Sceaux Ministre de la Justice et le Premier président de la Cour d'appel de Paris. Vous avez renforcé les liens avec ACOJURIS, l'organisme de coopération internationale du ministère français de la Justice.

En marge de ces activités, qui seules pourraient déjà remplir plusieurs vies, vous avez consacré à l'enseignement une partie importante de votre temps. L'enseignement est chez vous une très ancienne passion, comme on l'a vu. C'est un des fils conducteurs de votre vie. Vous avez

toujours été conscient de la nécessité de former une relève de juristes de qualité, et c'est pourquoi vous avez accepté de participer aux enseignements de la filière francophone de droit de l'université libanaise, filière d'excellence, qui est en relation avec les meilleures facultés de droit françaises. Vous y enseignez le droit administratif –je reprends votre expression- « votre » violon d'Ingres. Vous transmettez aux étudiants non seulement votre immense savoir, mais aussi toutes les vertus sans lesquels ils ne seraient que des techniciens du droit : le courage, la droiture, la franchise qui ne composent pas selon les moments ou les interlocuteurs.

Il serait injuste de vous rendre hommage sans y associer la grande dame qui, à vos côtés, a soutenu votre carrière. Mme Joreige, vous êtes vous-même une universitaire reconnue, vous avez créé, à l'Université Saint-Joseph, le département de traduction et d'interprétariat. Vous avez également publié deux dictionnaires, dont un dictionnaire d'économie et de finances. Quant à vos deux enfants, héritiers d'une dynastie de juristes, ils se sont orientés, pour votre plus grande fierté, vers des carrières artistiques où ils se sont fait brillamment connaître. Votre fils Khalil est cinéaste, et votre fille, Lamia, la fondatrice du Beirut Art Center, est artiste plasticienne. Bel exemple d'une famille où les dons peuvent se manifester dans les domaines les plus variés de la création et où chacun, suivant une voie qui lui est propre, sans entrave et sans contrainte, peut donner le meilleur de lui-même.

La réussite de vos proches éclaire, me semble-t-il, certains traits de votre personnalité. Homme de rigueur, exigeant pour vous-même, vous êtes également un amoureux de littérature, et particulièrement de poésie, arabe et française, comme votre double culture vous le permet. Sans doute goûtez-vous dans cet exercice, loin des vérités absolues du droit –mais sont-elles vraiment absolues ?-, dans les interprétations relatives de l'art, ce supplément d'âme qui donne à votre personnalité sa profondeur et son rayonnement.

Pour l'ensemble de ce que vous avez réalisé au bénéfice du Liban et de l'amitié entre la France et le Liban, mais aussi pour tout ce que vous êtes, la France souhaitait vous marquer à la fois son respect et sa reconnaissance.

M. le Bâtonnier Ramzi Joreige, au nom du Président de la République et des pouvoirs qui nous sont conférés, je vous fais chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur./.

**Discours du Bâtonnier Ramzi Joreige
à l'occasion de la réception du 28 septembre 2012**

Monsieur l'Ambassadeur,
Chers amis

Au moment où je reçois l'éminente distinction qu'est la légion d'honneur, je ressens une grande émotion, de la fierté et, surtout, une profonde reconnaissance envers le Président de la République M. François Hollande, que vous représentez, Monsieur l'Ambassadeur, et envers M. le Président Nicolas Sarkozy, qui m'a décerné cette décoration, et auquel je voudrais exprimer mes sincères remerciements.

Je voudrais également remercier deux personnes en particulier : L'Ambassadeur Denis Pietton, qui a proposé mon nom, et qui n'a laissé au Liban que des amis, ainsi que le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu, qui a beaucoup œuvré pour ma nomination. Durant mon mandat de bâtonnier, il m'a apporté sa précieuse expérience et sa collaboration pour la création de l'Institut de formation des avocats et pour la consolidation des relations entre le Barreau de Paris et celui de Beyrouth, Jean-Marie et Danièle Burguburu nous sont très chers, non seulement en raison des liens d'amitié qui se sont forgés entre nous, mais également parce qu'ils aiment vraiment le Liban.

Mes remerciements s'adressent aussi à vous, Monsieur l'Ambassadeur, pour vos paroles aimables à mon endroit, auxquelles je répondrai par les mots de Rodrigue : « J'ai fait ce que j'ai dû ; je fais ce que je dois. »

Monsieur l'Ambassadeur,

Permettez-moi de reprendre ici ce que je vous écrivais dans la réponse à la lettre m'apprenant ma nomination : « Afficher avec constance et détermination ma francophilie ne relève pas seulement de mon attachement à la France mais également de mon engagement naturel à servir mon propre pays ». De fait, pour un Libanais, être francophile, ce n'est pas avoir une double allégeance, mais c'est mieux comprendre sa propre identité et assumer pleinement ses exigences.

Quant à mon implication en faveur de la Francophonie, elle est tout aussi naturelle, ayant fait mes études tant secondaires qu'universitaires dans des établissements dont le français était la langue d'enseignement et j'ai toujours considéré que la francophonie est un espace de rencontre entre des peuples partageant les mêmes valeurs.

Parmi ces valeurs communes, la première est notre attachement à la démocratie. Malgré les défauts de la pratique démocratique au Liban, notre pays reste une exception dans un monde arabe où la plupart des régimes oscillent, en dépit des aspirations du printemps arabe, entre le totalitarisme et ce que Michel Seurat appelait « l'état de barbarie ». Nous demeurons également attachés à une autre valeur, l'état de droit, fondé sur l'instauration d'une justice indépendante, assurant aux justiciables un procès équitable et aux citoyens la protection de leurs droits fondamentaux et de leurs libertés.

Durant mon mandat de Bâtonnier, je me suis efforcé de renforcer, entre le Barreau de Paris et celui de Beyrouth, des liens qui prennent leur source dans une même conception du droit et du rôle de l'avocat et dans un même idéal de justice, fondé sur les droits de l'homme et les libertés publiques, Mais ces valeurs communes ne sont jamais un acquis définitif. Elles sont une conquête de tous les jours, surtout dans un Liban dont les assises sont régulièrement menacées par les appétits extérieurs et par l'incapacité d'une grande partie de sa classe politique. En vue de pallier ce danger, nous comptons sur le soutien de la France non seulement pour nous aider à sauvegarder et à défendre ces valeurs, mais également à établir un véritable état de droit, d'autant plus nécessaire qu'il suffit de constater, autour de nous, ce à quoi peut mener un état de non-droit.

Consolider les relations franco-libanaises sur les plans politique, économique et culturel, c'est aussi être fidèle à une amitié séculaire qui s'est traduite, au fil du temps, par le soutien indéfectible de la France à un Liban indépendant et souverain, pluraliste et multiconfessionnel, et c'est, par delà cette amitié, servir les intérêts de nos deux nations. Qu'il me suffise, à ce sujet, de rappeler ici ce que disait le Général de Gaulle, recevant en 1965 le Président de la République Libanaise :

« Depuis toujours le Liban apparaît aux Français comme la porte de l'Orient et, depuis beaucoup de siècles, la voix de l'Occident est pour les Libanais, avant tout, celle de la France...Rien ne fut, au total, plus fécond que les contacts de toutes sortes qui nous ont longuement rapprochés. Rien ne demeure plus constant que l'amitié qui nous unit ».

Monsieur l'Ambassadeur,

J'appartiens, depuis cinquante ans, à l'Ordre des Avocats de Beyrouth, fondé en 1919, soit un an avant la proclamation, dans cette résidence même, de l'Etat du Grand Liban. Depuis sa création, cet Ordre s'est employé à défendre, contre vents et marées, la souveraineté du Liban, l'état de droit, les libertés publiques, autant de valeurs auxquelles la France est si attachée. Permettez-moi, à l'heure où je reçois cette éminente distinction, de considérer qu'elle est une reconnaissance, non de mes seuls mérites, mais aussi de ceux de l'institution à laquelle j'ai la fierté d'appartenir.

Mon engagement et mes actions, qui sont à l'origine de l'octroi de cette décoration, n'auraient pu être menés à bien sans le soutien précieux et constant de mon épouse Mona et de mes deux enfants Khalil et Lamia, et sans l'aide des membres de mon cabinet, associé et collaborateurs. Je saisis cette occasion pour les remercier tous du fond du cœur.

Et je voudrais enfin, Monsieur l'Ambassadeur, vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre accueil en ce lieu si chargé d'histoire et dire un grand merci à tous les amis qui ont accepté de partager avec moi, aujourd'hui, ces moments de fierté et de joie.
